



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Démographie médicale dans les Pays de la Loire

Question écrite n° 16023

Texte de la question

Mme Ségolène Amiot interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation critique de la santé en Pays de la Loire et sur les mesures envisagées pour lutter contre la désertification médicale. En 2025, d'après l'Observatoire régional de la santé, il y avait, dans la région Pays de la Loire, 301 médecins pour 100 000 habitants, soit 13 % de moins que la moyenne nationale, 21 % de moins pour les médecins spécialistes et 3 % de moins pour les médecins généralistes. Ainsi, les Pays de la Loire se situent parmi les régions de l'Hexagone les moins bien dotées en médecins, toutes spécialités confondues. Par ailleurs, dans la région, les écarts de densité de médecins sont particulièrement marqués entre les départements. La Loire-Atlantique et le Maine-et Loire ont une démographie médicale légèrement supérieure à la moyenne nationale, tandis que les trois autres départements présentent des densités significativement inférieures (196 à 237 pour 100 000 habitants), avec des écarts avec la moyenne nationale atteignant 44 % pour la Mayenne et 32 % pour la Sarthe et la Vendée. Ces disparités départementales sont significatives tant pour les médecins spécialistes (de 86 à 192 médecins pour 100 000 habitants selon les départements) que pour les médecins généralistes (110 à 160 médecins pour 100 000 habitants selon les départements). La situation dans laquelle se trouve le secteur de la dermatologie est particulièrement inquiétante, alors que 20 millions de Français vivent avec une pathologie cutanée et que 200 000 nouveaux cancers de la peau sont diagnostiqués chaque année d'après le collectif Urgence pénurie de dermatologues. Ce secteur a vu une baisse d'effectif de 8,5 % entre 2015 et 2025, avec un âge moyen de ces praticiens de 51,9 ans. La moyenne de la densité d'actifs réguliers en 2025 est de 3,8 pour 100 000 habitants, alors que la densité minimale pour permettre une prise en charge acceptable pour les maladies cutanées est de 5 à 6 dermatologues pour 100 000 habitants selon le collectif. Selon ce même collectif, la Fédération française de la peau, la FDV (Futurs dermato-vénérologues de France) et l'Union nationale des équipes de soins spécialisés en dermatologie-vénérologie, les besoins exigeraient de former plus de 150 dermatologues par an pendant 10 ans pour compenser le déficit. Les collectifs de professionnels réclament la création d'une mission ministérielle dédiée à l'accès aux soins dermatologiques associant représentants des usagers et professionnels de santé, le déploiement d'équipes de soins spécialisés et de la télé-expertise territorialisée réalisée par les dermatologues. Il faut cesser de minimiser la gravité de la pénurie La dermatologie n'est pas une médecine « esthétique » ou de confort, les praticiens doivent pouvoir être présents, en nombre suffisant, sur l'ensemble du territoire. La gynécologie fait également face à une pénurie de spécialistes conséquente. En effet, la baisse d'effectifs la plus marquée concerne les gynécologues médicaux (- 8,0 % par an entre 2015 et 2025 dans les Pays de la Loire). Ce désert gynécologique ne se limite pas à la région. En effet, selon une enquête menée par l'UFC-Que choisir en novembre 2022, 23,6 % des femmes résident dans un désert gynécologique. Selon le rapport d'information « Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité » de la délégation sénatoriale aux droits des femmes, il y a, en moyenne nationale, 2,6 spécialistes pour 100 000 femmes, mais cette densité est inférieure dans 77 départements et 13 départements ne disposent d'aucun gynécologue médical. Concernant les spécialités chirurgicales, on observe une forte baisse des chirurgiens généraux (- 7,0 % par an) au sein des Pays de la Loire. Par ailleurs, selon le rapport d'information parlementaire sur la prise en charge des urgences psychiatrique déposé le 11 décembre 2024, les passages aux urgences pour motif psychiatrique ont augmenté de 21 % entre 2019 et 2023, avec une hausse particulièrement marquée chez les adolescents et les jeunes adultes. D'après ce rapport, près de vingt départements français disposent de moins de huit psychiatres libéraux pour couvrir les besoins de leur population. Concernant la pédo-psychiatrie, les psychiatres infanto-juvéniles en activité sont vieillissants et mal

répartis sur le territoire et ont diminué de 34 % entre 2010 et 2022. 37 % des médecins spécialisés en pédopsychiatrie en 2022, âgés en moyenne de 72 ans, sont des retraités actifs. Cet effondrement touche la quasi-totalité des départements. Entre 2010 et 2023, la densité d'actifs réguliers en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent a connu une baisse de plus de 50 % dans la plupart d'entre eux, à tel point qu'ils sont désormais absents dans 41 départements. Le secteur de l'imagerie médicale est également durement impacté. Les mammographies, en Loire-Atlantique, ont des délais extrêmement longs. Les mammographies de dépistage doivent en effet être effectuées tous les deux ans entre 50 et 74 ans afin de limiter les risques de cancer du sein chez les femmes. Les délais d'obtention d'un rendez-vous pour une mammographie de dépistage sont d'un an en moyenne, augmentant ainsi drastiquement les risques pour la population de Loire-Atlantique. La démographie du département n'a cessé de croître quand le nombre de radiologues et de manipulateurs diminue. Pourtant, en matière de santé, la prévention constitue à la fois un enjeu humain et financier pour le système de protection sociale. L'OCDE souligne ainsi dans son édition 2025 du Panorama de la santé que le renforcement des soins primaires et des actions de prévention permet d'améliorer l'état de santé de la population tout en réduisant les dépenses inutiles, notamment grâce à la diminution des hospitalisations évitables, des traitements lourds et des coûts qui leur sont associés. Investir davantage dans la prévention des maladies chroniques permet ainsi de réduire à terme les dépenses de soins supportées par l'assurance maladie et de renforcer la soutenabilité financière du système de protection sociale. Pour cela, il faut des médecins généralistes et spécialistes en nombre suffisant. En conséquence, Mme la députée souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement envisage pour lutter concrètement contre l'aggravation du désert médical que sont devenus les Pays de la Loire comme la plupart des régions de France. Elle lui demande de quelle manière, notamment en matière de formation, le Gouvernement entend prendre en compte la démographie vieillissante des médecins et plus particulièrement des spécialistes pour assurer le renouvellement des générations des professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Amiot](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16023

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5404